



ARR-VOIRIE-TEMP-2024/114

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande de Mme Pellé Alison
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu par mesure de sécurité de condamner une partie de la chaussée pour un déménagement.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pendant la journée du lundi 01 juillet 2024 entre 7h et 18h, la société de déménagement SOBOCZYNSKI est autorisée à occuper le domaine public sur la Place de la Halle pour les besoins du déménagement à opérer au n°34 de la Rue. Charge a la locataire et au déménageur de s'assurer de la possibilité d'accès par les autres riverains à leur propriété et de maintenir autant que faire se peut un sens de circulation autour de la place de la Halle. A défaut, la Rue du Corbet pourra être circulée en double sens pendant la durée de l'opération.

ARTICLE 2 :

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 20 km/h sur l'emprise de la zone, et les dépassements y seront interdits, quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.

ARTICLE 3 :

La signalisation et le balisage du chantier seront mis en place et entretenus par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Mme Pellé Alison sera chargée de veiller au maintien du balisage et de la signalisation pendant la durée des travaux.

Elle sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 6 :

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - Mme Pellé Alison,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à CRUSEILLES, le 27 juin 2024

Madame Le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Affiché le : **27 JUIN 2024**